



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné Daniel Painchaud, directeur général de la municipalité d'Albanel, que :

Le 4 novembre 2024 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 160, rue Principale.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Dufour, concernant la marge avant du bâtiment principal du 3105 de la rue du Parc Pagé.

L'acceptation de la demande aurait pour effet d'autoriser que sa résidence demeure implantée à une distance de 3,47 mètres de la marge avant qui est inférieure à la marge exigée au présent Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, qui exige une marge avant de 4,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE DIX-SEPT OCTOBRE 2024.

Daniel Painchaud, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le dix-septième jour d'octobre 2024, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-sept octobre 2024.

Greffier-trésorier